

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

30

Juillet 2023



Le prix de l'énergie

Chères Néracaises,
Chers Néracais,

Comme tous les ans au mois de mars, le conseil municipal a voté le budget communal de l'année.

Cette année, l'exercice a été rendu particulièrement atypique du fait du coût de l'énergie et de l'impact de l'inflation.

La hausse du coût de l'énergie est un scandale sans nom, car il enrichit de manière indue quelques milliers de personnes au détriment de dizaines de millions d'autres.

Si nous sommes parvenus malgré tout à boucler un budget satisfaisant en 2023, c'est parce qu'il reposait sur un très bon bilan 2022.

Cependant, la hausse du coût de l'énergie nous a contraint à repousser certains investissements que nous espérons lancer en 2024. Je pense notamment à la place du Foirail et à la Halle.

Malgré ce contexte difficile nous avons souhaité maintenir une vie municipale dense, dans laquelle chaque Néracais peut trouver du plaisir.

La P'tite Garenne d'abord, les fêtes de Mai en suivant ont été de beaux moments.

Les Marchés So Gascogne du mardi soir ont commencé, fidèles à l'esprit qui les anime depuis 2008.

Vous retrouverez dans les pages suivantes le programme de l'été, riche, varié, à la hauteur de ce que Nérac sait faire !

Je vous souhaite un bel été à Nérac et en Albret !

Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
1^{er} vice-président du Conseil départemental



BUDGET 2023



www.nerac.fr



Budget 2023 :

Le PRIX scandaleux de L'énergie

Le budget 2023 repose sur des résultats d'exécution du budget 2022 qui sont très bons.

En effet, grâce au montage d'un budget 2022 extrêmement précautionneux et grâce à une prudence elle aussi extrême dans l'exécution des dépenses dès le mois de juin 2022 compte tenu de l'évolution du contexte inflationniste et énergétique, nous avons dégagé un excédent de 1,357 millions d'euros. Nous conservons un taux d'épargne brute de 17,23% qui est lui aussi très satisfaisant.

Ces résultats sont obtenus malgré une hausse en 2022 de 16,85% des charges à caractère général et une augmentation de 4,33% des charges de personnel, liées essentiellement à l'augmentation du point d'indice.

Ces bons résultats budgétaires font que nous ne sommes pas éligibles au "filet de sécurité" mis en place par l'État pour venir en aide aux communes. C'est donc vraiment une double peine : les efforts que nous réalisons nous empêchent de percevoir une aide que reçoivent des communes qui ont fait moins d'efforts...

Nos bons résultats nous ont permis d'absorber la hausse scandaleuse des dépenses énergétiques pour 2023.

Mais cette hausse inédite du coût de l'énergie nous a cependant contraints à repousser certains projets, notamment le projet de rénovation des arènes et de la place du Foirail.

Malgré tout, nous maintenons un bon niveau d'investissement, afin de mettre en œuvre les actions de notre contrat de mandat 2020-2026 et de maintenir le niveau du service public municipal.

Budget primitif 2023



- Budget principal : 13 378 720 €
3 847 737 € en investissement
9 530 983 € en fonctionnement
- Dette au 1^{er} janvier 2023
5 627 318 €
- Dette au 31 décembre 2023
5 337 130 €

Quelques dépenses courantes 2023 en chiffres



- 4 376 105 € : salaires (avec charges) des employés municipaux
- 38 300 € : consommation d'eau
- 53 500 € : carburant
- 25 000 € : achat de livres et disques pour la médiathèque
- 70 307 € : marché de nettoyage des locaux sportifs
- 239 720 € : versement au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- 146 833 € : subventions versées aux 120 associations néracaises

La fiscalité



Depuis 2008 (17^{ème} année consécutive), nous n'avons pas **augmenté les taux de la fiscalité communale.**

Nous avons privilégié la rigueur de gestion à la facilité fiscale.

Cette année encore nos taux n'augmenteront pas.

Cependant, l'état, qui fixe les bases d'imposition, a décidé d'augmenter celles-ci de 7,1 %, ce qui est un taux inédit, pour permettre aux communes de faire face avec moins de difficultés à l'inflation. Cela veut dire que même avec des taux communaux fixes, votre fiscalité locale va augmenter légèrement.

La hausse scandaleuse du coût de l'énergie



	Gaz	Électricité	Total
2022	85 000 €	175 000 €	260 000 €
2023	210 000 €	500 000 €	710 000 €

+ 450 000 € !!

Les PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET 2023



Château

416 667 € HT (80% de subventions)
> Façade nord, toiture nord et ruelle
Début des travaux : fin 2023



Centre Samazeuilh

558 473 € HT (48% de subventions)
> Fin des travaux intérieurs
En cours



Cinéma

117 497 € (55% de subventions)
> Plafond, accessibilité, diverses mises aux normes
Début des travaux : novembre 2023



Skate parc / Pumptrack

300 000 € (80% de subventions)
> Réalisation de l'équipement sur le complexe sportif - Début des travaux : juillet 2023

ENTRETIEN DE NOS ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS

650 000 € - Action permanente

Petit lexique budgétaire

- > **Budget primitif** : voté par le conseil municipal, il fixe les recettes et les dépenses prévues pour l'année.
- > **Équilibre budgétaire** : la loi exige que le budget des communes soit équilibré. Donc, à la différence de l'État, le montant des dépenses est strictement égal à celui des recettes.
- > **Dépenses d'investissement** : concernent les travaux d'équipement, les gros travaux d'entretien du patrimoine, les acquisitions mobilières et immobilières, le remboursement du capital de l'emprunt.
- > **Recettes d'investissement** : proviennent des dotations de l'État, des subventions diverses, des emprunts.
- > **Dépenses de fonctionnement** : sont liées au fonctionnement courant de la collectivité, telles que rémunérations du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, subventions aux associations, intérêts des emprunts.
- > **Recettes de fonctionnement** : proviennent de la fiscalité, des revenus des services municipaux utilisés par les administrés, des dotations de compensations fiscales de l'État.



Animations estivales

MARCHÉS NOCTURNES
DU 27 JUIN
AU 29 AOÛT
2023

MARDIS
SO GASCOGNE

nerac

DU 27 JUIN AU 29 AOÛT
MARDIS SO GASCOGNE

Comme un air de fête !

C'est le retour du rendez-vous incontournable des mardis soirs de l'été. Une recette simple et savoureuse : prenez un moment convivial, ajoutez-y de bons produits locaux, une bonne dose de musique, et dégustez un délicieux marché nocturne.

10 dates pour cette 16^{ème} édition !

Marché de producteurs et restauration dès 19h
Concert gratuit à partir de 20h30
Quai de la Baïse

Programmation détaillée > www.nerac.fr

Mardi 27 juin Typs Experience (Rock / Blues)
+ 1^{ère} partie : La Jimbalaya

Mardi 4 juillet Thomas Sarrodie Group (Blues / Rock)
+ 1^{ère} partie : Batucada 100 Batt'ments

Mardi 11 juillet La mixtura (Musique Latino-Américaine festive)

Mardi 18 juillet Burnin Chords (Blues'n roll / Rock Pop)

Mardi 25 juillet Rock Rescue (Rock / Blues)

Mardi 1^{er} août Newtown Rock (Rock / Blues)

Mardi 8 août Les Vinyl's (Années 80)

Mardi 15 août Papel Mojado (Rock festif latino)

Mardi 22 août Bazar & Bémols (Pop Swing)

Mardi 29 août 80's Cover Club (Années 80)
+ 1^{ère} partie : Sextoys Brass Band



Ouvert du 1^{er} juin au 17 septembre
CHÂTEAU-MUSÉE HENRI IV

Tout l'été, le Château-musée Henri IV vous propose des **visites libres**, des **visites guidées** du 8 juillet au 2 septembre, des "**visites flash**" de 15 mn le temps de découvrir une œuvre ou une thématique, ainsi que des **animations pour petits et grands** du 11 juillet au 31 août (sur réservation) : urban game, murder party, cluedo royal, contes, chasse au trésor costumée, challenge culinaire...
 Plus d'info sur www.chateau-nerac.fr

Chateau-musée Henri IV
 Rue Henri IV - 47600 Nérac
 05 53 65 21 11 / chateau.musee@ville-nerac.fr
 Mardi : 13h30-18h - Mercredi au samedi : 10h-12h30/13h30-18h



Du 17 juillet au 13 août
FESTIVAL DE MUSIQUE EN ALBRET

Pour sa 34^{ème} édition, le festival vous propose 11 concerts dont 2 dates à Nérac :

> **Lundi 24 juillet, double concert à l'église Notre-Dame**

François Salque et les lauréats de l'Académie Ravel

18h : Les cordes classiques - 20h30 : Les cordes romantiques

> **Dimanche 13 août, concert au temple à 20h**

Carte blanche à la violoniste Manon Galy, Victoire de la Musique 2022, avec le Trio Zeliha

Plus d'info sur www.festivalbret.com ou albret-tourisme.com

8 / 9 / 10 septembre

ALBRET JAZZ FESTIVAL

La troisième édition de l'Albret Jazz Festival aura lieu les 8, 9 et 10 septembre à Nérac au cœur du parc de la Garenne.

China Moses, Sly Johnson, Fred Wesley

ou encore **Kyle Eastwood** se produiront sur la scène du théâtre de verdure. Pendant 3 jours, une quinzaine de producteurs locaux accueillera les festivaliers sur le **Village des Saveurs** autour d'une seconde scène musicale. Cette nouvelle édition promet de beaux moments de découverte et de partage !

Programmation complète et billetterie

www.albret-jazz-festival.com

Retrouvez toutes les animations estivales organisées à Nérac cet été dans le dépliant édité par la Ville !

Distribué dans votre boîte aux lettres, il est aussi disponible en mairie, au Château-musée Henri IV ou à l'Office de Tourisme et en version numérique sur www.nerac.fr ou en scannant ce QR code



URBANISME : Permanences ABF

Vous souhaitez effectuer des travaux dans un espace protégé pour son intérêt patrimonial ou paysager (abords de Monument Historique, Site Patrimonial Remarquable, site classé, site inscrit)...

Avant d'engager votre projet d'urbanisme ou pose d'enseigne sur la commune de Nérac, il convient de vérifier si votre parcelle ou votre bien est concerné par un **espace protégé** : site inscrit ou classé, situé dans le Site Patrimonial Remarquable (anciennement dénommé Secteur Sauvegardé de la ville) ou dans les abords de Monuments Historiques.



La commune de Nérac organise en collaboration avec les **Architectes des Bâtiments de France (ABF)** des permanences sur notre territoire afin d'accompagner les porteurs de projet.

L'architecte David MORISSET se tient à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions relatives aux déclarations ou autorisations d'urbanisme en secteur protégé.

Les permanences se dérouleront tous les premiers mardis du mois.

Les premières rencontres auront lieu le mardi 5 septembre de 9h30 à 12h30.

Pour prendre rendez-vous :

Les rendez-vous sont à prendre auprès de Valentine VALERY, service Urbanisme de la Ville :

urbanisme@ville-nerac.fr ou 05 53 65 05 89

INTÉMPÉRIES / INFORMATION IMPORTANTE

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle « ruissellement et coulées de boues associées » a été déposée. La Mairie de Nérac vous invite, si vous avez subi des **dommages de ce type à la suite de l'orage de la nuit du 23 au 24 mai** dernier, à vous signaler à : mairie.nerac@ville-nerac.fr (vous pouvez également remplir le formulaire existant disponible à l'accueil de la mairie et sur le site de la Ville, et le retourner à cette même adresse ou à l'accueil). En cas d'avis favorable, vous en serez averti, pour ouverture d'un dossier auprès de votre assureur si les biens atteints sont couverts par votre contrat.

Les services de la DDT ont également sollicité Météo France pour qualifier les orages du 6 mai puis du 23 mai, en vue d'obtenir **une reconnaissance calamités agricoles**. Si votre exploitation est concernée, quel que soit votre régime de garanties ou d'assurances, veuillez vous signaler à : mairie.nerac@ville-nerac.fr

BILLET de la MAJORITÉ > POUR NÉRAC !



RENCONTREZ VOS ÉLUS

Pour rencontrer vos élus, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- > Vous pouvez **prendre rendez-vous en Mairie** au **05 53 97 63 50**. Le Maire et les élus reçoivent toute personne qui en fait la demande dans un délai très rapide.
- > **Sur le marché** du samedi une fois par mois.
- > **Lors des réunions de quartier** pour lesquelles vous recevez une invitation dans votre boîte aux lettres. Ces réunions sont aussi

annoncées sur le panneau lumineux, sur la page Facebook de la Ville et sur le site internet.

> **Lors des conseils municipaux**. En fin de séance, la parole est donnée au public pour toute question ou remarque.

Et pour toute information sur la vie locale, vous disposez du panneau lumineux à proximité de la cité scolaire, du site internet de la Ville : www.nerac.fr et des différentes pages Facebook de la Ville.

BILLET de l'OPPOSITION > NÉRAC TOURNE LA PAGE - Rassemblement National

Texte non fourni.

BILLET de l'OPPOSITION > NÉRAC CITOYENNE

Dans le précédent numéro de « l'essentiel », j'évoquais le sujet des ordures ménagères et des contraintes fixées par le SIMCTON hors de tout esprit critique des élus d'Albret Communauté.

Les 27 élus de Nérac, autour de M. Lacombe, soutiennent la nouvelle orientation imposée par le SMICTON concernant la suppression progressive du ramassage des ordures au porte à porte, remplacé par l'apport volontaire (moi je dirais contraint) sur des points de propreté (!!). « Beaucoup de villes prennent cette décision » argumente la majorité municipale. Mais quelles villes ? Des communes de 6000 habitants, ou des grandes métropoles ? J'ai constaté moi même que beaucoup de petites communes conservaient volontairement le ramassage au porte à porte avec les deux types de bacs (à Nérac, on préfère laisser des sacs poubelle directement sur le trottoir, pas de bacs fournis par le SMICTON). Je rappelle l'engagement n°50 de la majorité : étendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible »

Objectif du SMICTON : « limiter l'impact environnemental ». Je serais agréablement surpris si cela diminuait les dépôts irresponsables de toute sorte de déchets.

« réduire la quantité des ordures ménagères ». Certaines communes utilisent pour cela le système de poubelles au poids. C'est un choix qui coûte mais qui est beaucoup plus équitable et efficace sur la réduction des déchets.

Le SMICTON parle aussi de la hausse du prix de l'énergie ; il oublie de rappeler la hausse de la taxe sur les ordures ménagères votée à Albret Communauté.

La plupart des lieux dits de la commune de Nérac n'ont pas de ramassage au porte à porte ni de conteneurs de tri (sauf pour le verre) et pourtant ses habitants ont les mêmes taux d'imposition du foncier. Ce n'est pas le SMICTON qui dépense du combustible mais ces habitants pour porter les déchets recyclables sur le centre de Nérac.

Enfin, le même SMICTON nous incite à composter. Mais qu'attend-on pour installer des composteurs dans des lieux publics et non pas dans une résidence privée ? Il y a plusieurs années que ce système est en place en région Occitanie y compris dans des petits villages.

Je dirai que ces décisions imposés aux Néracais ne vont pas dans le bon sens, réduisent le service rendu, vont poser de grosses difficultés à des personnes âgées ou à mobilité réduite et ne sont là que pour faire des économies.

Je propose donc d'utiliser le « droit à pétition » nécessitant que 350 néracais signe une pétition demandant l'arrêt de ce projet.

Si vous êtes d'accord je vous propose de me répondre en précisant votre opposition à ce changement. Merci de laisser votre adresse électronique et on vous adressera un texte de pétition.

Patrick GOUJON élu Nérac Citoyenne
patrick.goujon@wanadoo.fr

100 AGENTS MUNICIPAUX à VOTRE SERVICE



> MAIRIE

Les services administratifs vous accueillent le lundi de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

**Fermeture exceptionnelle de la mairie
SAMEDI 15 et LUNDI 17 JUILLET**

- **Standard** : 05.53.97.63.53
- **Cabinet du Maire** : 05.53.97.63.50
mairie.nerac@ville-nerac.fr
- **Direction générale des services** : 05.53.97.63.77
ssg@ville-nerac.fr
- **État civil / Affaires scolaires** : 05.53.97.63.79
etatcivil@ville-nerac.fr
- **Comptabilité** : 05.53.97.68.54
compta@ville-nerac.fr
- **Service juridique** : 05.53.97.68.51
juridique@ville-nerac.fr
- **Ressources humaines** : 05.53.97.63.55
direction-grh@ville-nerac.fr
- **Service social** : 05.53.97.63.69
social@ville-nerac.fr
- **Placier** : 05.53.97.63.76 / 06.26.48.32.73
places@ville-nerac.fr
- **Service patrimoine** : 05.53.97.63.60
patrimoine@ville-nerac.fr
- **Police municipale** : 05.53.97.63.61 / 06.26.48.32.61
police@ville-nerac.fr



> SERVICES TECHNIQUES

05.53.65.05.22 • ctm@ville-nerac.fr

**Changement des horaires d'ouverture en juillet-août
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8h à 12h**



> Espace d'ALBRET

05.53.97.40.50 • spectacles.albret@ville-nerac.fr



> MÉDIATHÈQUE

05.53.97.40.55 • mediatheque@ville-nerac.fr



> PÉRISCOLAIRE

ALPS Curie : 05.53.65.01.21 / Rostand : 05.53.65.09.88
alps@ville-nerac.fr
Cantine : 07.75.11.22.95



> PISCINE

05.53.65.94.58 • piscine@ville-nerac.fr



> CIMETIÈRE

05.53.65.99.72 / 06.26.48.32.57 • cimetiere@ville-nerac.fr

